

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 72 (1963)
Heft: 3

Rubrik: Votre Croix-Rouge

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VOTRE CROIX-ROUGE

Accueil et assistance éventuels de réfugiés en Suisse

Il appartient à la Division de police du Département fédéral de justice et police de s'occuper des préparatifs nécessaires à l'accueil éventuel de groupes de réfugiés en Suisse. Quoiqu'il ne soit nullement certain que nous devions un jour faire usage de tels préparatifs, il est cependant nécessaire de prévoir à temps toutes mesures utiles pour assurer l'accueil et l'assistance immédiate de réfugiés se présentant à nos frontières. A cet effet, la Division fédérale de police a demandé à la Croix-Rouge suisse de prévoir des dispositifs d'accueil pour 1000 réfugiés au total, aptes à entrer en fonction au cas où les détachements d'assistance du Service territorial de l'Armée ne seraient pas mobilisés ou à titre de mesure intérimaire de courte durée, jusqu'à ce que ce service soit mis sur pied.

La Croix-Rouge suisse a accepté cette tâche et, d'entente avec la Division fédérale de police, a prévu l'installation de centres d'accueil frontaliers dans 15 localités (Genève, Vallorbe, La Chaux-de-Fonds, Porrentruy, Bâle, Koblenz/Zurzach, Schaffhouse, Kreuzlingen, St-Margarethen, Buchs, Zuoz/Scamp, Chiasso, Locarno, Brigue, Champéry).

L'exploitation de ces centres serait assurée par les membres des colonnes Croix-Rouge, tandis que les sections de la Croix-Rouge suisse seraient appelées à mettre à disposition des renforts de personnel d'assistance.

Les présidents des sections de Suisse alémanique et de Suisse italienne touchées par l'application de ces mesures préparatoires se sont réunis à Zurich le 23 mars, en vue de discuter les modalités de la réalisation pratique du projet: contacts avec les autorités, recherche de locaux appropriés, mise à disposition du matériel nécessaire, etc. Les chefs et les comptables des colonnes Croix-Rouge étaient également présents à cette séance qui fut présidée par le médecin-chef de la Croix-Rouge. Une réunion semblable aura lieu après Pâques en Suisse romande, à l'intention des présidents de section et des chefs de colonnes d'expression française.

Centrale du matériel

Les collaborateurs des sections responsables des Centres régionaux de triage et d'emballage appelés à fonctionner lors de collectes en nature organisées sur le plan national se sont réunis à Olten le 30 janvier dernier. Sur la base des expériences faites lors de la dernière collecte de vêtements et de couvertures en faveur de l'Algérie, diverses modifications et améliorations ont été discutées. Désormais, les centres régionaux s'intituleront simplement «Centres d'emballage», le tri proprement dit des effets récoltés étant l'affaire des sections locales. Il s'est en outre avéré que plusieurs sections devront être attribuées à d'autres centres régionaux et que le nombre de ces derniers devra au besoin être augmenté.

*

Séances

Assemblée des délégués

Le programme de la prochaine assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse qui aura lieu à Bâle les 18 et 19 mai prochain comportera en seconde partie un exposé de M. F.-T. Wahlen, conseiller fédéral. Cette conférence, qui sera présentée à l'aula de l'Université de Bâle, sera consacrée au Centenaire de la Croix-Rouge.

Direction

Le Comité de Direction devenu le Conseil de Direction aux termes des nouveaux statuts de la Croix-Rouge suisse, a tenu séance à Berne le 4 avril, en vue, notamment, d'approuver le rapport d'activité et les comptes de l'exercice 1962, ainsi que le budget de 1963, et de préparer le programme de la prochaine assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse. Les participants furent en outre renseignés en détail sur l'état des trois grands projets de constructions qui sont actuellement en voie de réalisation, soit la reconstruction de l'hôpital et de l'Ecole d'infirmières du Lindenhof, l'agrandissement du Laboratoire central et la construction du nouveau dépôt central de matériel.

LA CROIX-ROUGE DANS LE MONDE

Unité médicale suisse au Congo

L'UMS, forte en moyenne d'une vingtaine de membres, continue d'assurer l'exploitation de l'Hôpital Kintambo, à Léopoldville. Depuis le début de cette action, en été 1960, l'ONU avait pris à sa charge la totalité des frais de l'Unité Médicale. Le Conseil fédéral a décidé récemment qu'à l'avenir le coût de la mission serait intégralement couvert par la Confédération suisse, à charge du crédit de 60 millions de francs voté dans le cadre de l'assistance technique accordée par la Suisse aux pays en voie de développement.

A cet effet, une Commission Pro-Congo a été instituée qui s'est réunie pour la première fois le 26 février 1963. M. Ernst Schenkel, sous-secrétaire général de la Croix-Rouge suisse qui s'était rendu en mission d'étude à Léopoldville à la fin de l'automne dernier à présenté des propositions à l'adresse du Gouvernement

congolais visant à apporter certaines améliorations de caractère administratif à l'organisation de l'Hôpital Kintambo. La Commission tiendra à nouveau séance dans le courant du mois d'avril.

Aide aux victimes du conflit Sino-Indien

La Confédération a confié un subside de 15 000 fr. à la Croix-Rouge suisse à l'intention des victimes du conflit sino-indien, soit en premier lieu à celle des prisonniers de guerre indiens capturés en Chine. La Croix-Rouge suisse a complété cette somme par une contribution de 2500 fr. provenant de son Fonds des catastrophes. Conformément au vœu de la Croix-Rouge indienne, le montant en cause sera consacré à la fourniture de vêtements qui seront distribués soit aux prisonniers de guerre indiens en Chine, soit pour une part plus minime aux internés chinois en Inde, en collaboration avec un délégué du Comité international de la Croix-Rouge.